

L'assurance automobile au Québec

Société de l'assurance automobile du Québec

Octobre 2024

Sujets abordés

- Le Québec avant 1978
- Le régime public québécois d'assurance automobile sans égard à la faute
- La couverture d'assurance en 2024
- Le régime pour...

Le Québec avant 1978

- Régime basé sur la responsabilité civile
- Coût de l'assurance automobile de plus en plus élevé
- Difficulté pour les accidentés de se faire indemniser
- Mise en place en 1971 d'un comité pour étudier le tout et faire des recommandations
 - Indemnisation insuffisante et parfois inexistante
 - Processus complexe, coûteux et interminable
 - Augmentation constante des primes d'assurance
 - Le quart des conducteurs sont non assurés

Le régime public québécois d'assurance automobile sans égard à la faute

- Objectifs :
 - Offrir une meilleure justice sociale et le coût des primes le plus bas possible;
 - Que l'accident ait lieu au Québec ou ailleurs dans le monde, et ce, sans égard à la responsabilité de quiconque, permettre d'obtenir des compensations pour les pertes financières résultant des dommages corporels subis dans un accident d'automobile.
- Quatre principes de base:
 - **Simple** : Aucune preuve de responsabilité à démontrer et une seule couverture d'assurance
 - **Universel** : Tous les Québécois, partout dans le monde
 - **Efficace** : Indemnisation rapide dans un délai court
 - **Économique** : Prime d'assurance basse et indemnisation durable

La couverture d'assurance en 2024

- Remplacement du revenu : 90 % du revenu net (max. assurable 93 500 \$)
 - Revenu québécois moyen est de 57 000 \$
- Indemnité forfaitaire pour séquelles permanentes: maximum de 295 687 \$
- Indemnité de décès jusqu'à 467 500 \$ pour le conjoint survivant
- Aide personnelle à domicile jusqu'à 1 055 \$ par semaine
 - Ce montant augmente à 1 668 \$ par semaine pour les accidentés nécessitant une présence continue
- Frais pour services médicaux / paramédicaux et médicaments
- Soutien à la réintégration sociale, scolaire et professionnelle
- Autres (déplacements, repas, frais de garde, etc.)

Le régime pour...

- Tous les québécois
 - La meilleure couverture au meilleur coût
 - Les primes d'assurance les plus basses et les plus stables au Canada
- Tous les accidentés
 - Plus d'un milliard de dollars versés en indemnité chaque année
 - Délai moyen de versement des indemnités → 15 jours
 - Taux des sondages de satisfaction de la clientèle à 80 %

Le régime pour...

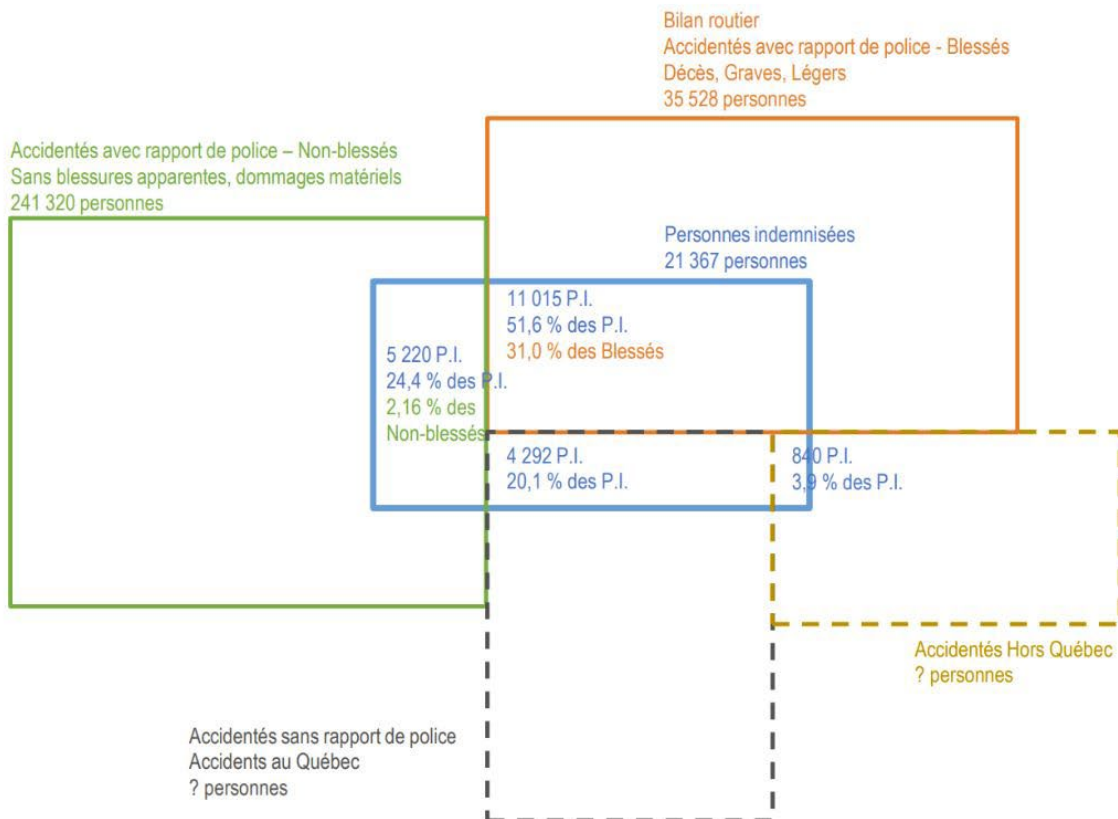
- Ses impacts socio-économiques
 - Financé à 100% par les détenteurs de permis de conduire et d'immatriculation
 - Les contributions servent à la prévention et à l'indemnisation
 - Allège le système de justice
 - Allège le programme d'aide sociale et de solidarité sociale
 - Facilite la réintégration des accidentés sur le marché du travail
 - Peuvent à nouveau contribuer à la société québécoise

Quelques données intéressantes

- Le fait que la SAAQ soit un assureur public permet d'obtenir des données complémentaires à celles rapportées par les policiers (bilan routier du Québec) et qui sont utiles pour les blessures et les durées d'indemnisation
- Quelques constats:
 - Les deux ensembles de données tirent en théorie leur information de la même source (les collisions de la route avec blessures) mais sont en fait relativement différents.
 - Malgré cela, l'information quant aux blessures présentes permet de dresser des portraits complémentaires sur nos clientèles.

Personnes indemnisées et types d'accidentés

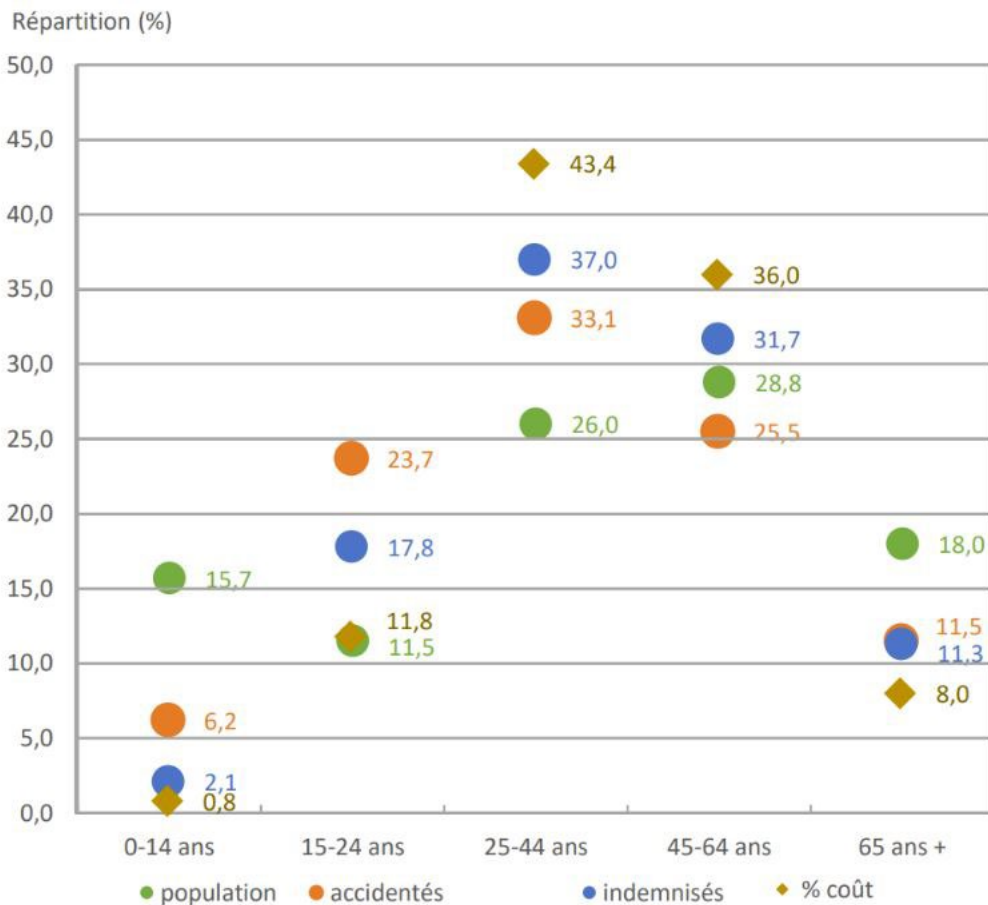
Année d'accident 2018 vue au 31 décembre 2019



• Il y a quatre types d'accidentés qui font des demandes d'indemnisation à la SAAQ. Il s'agit des :

- Accidentés blessés avec rapport de police (bilan routier) 51,6 % des P.I.
- Accidentés inscrits non-blessés au rapport de police 24,4 % des P.I.
- Accidentés au Québec sans rapport de police 20,1 % des P.I.
- Accidentés hors Québec 3,9 % des P.I.

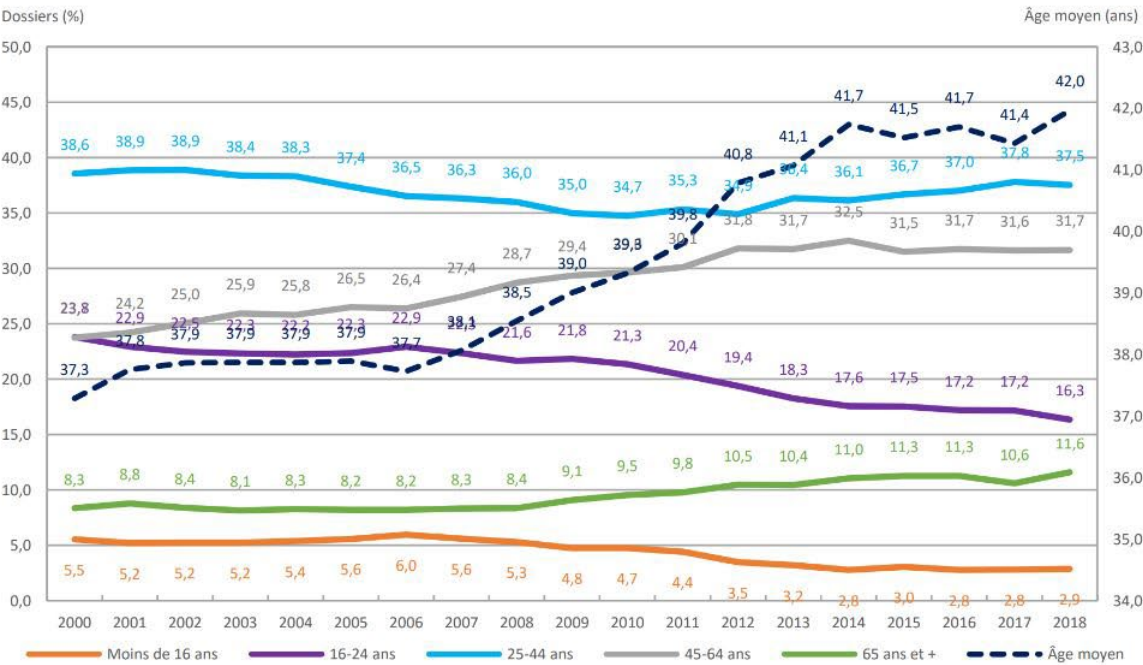
Portrait des indemnisés et des coûts selon l'âge



Personnes indemnisées : évolution avec les années d'accident

Répartition selon l'âge à l'accident

Âge moyen à l'accident

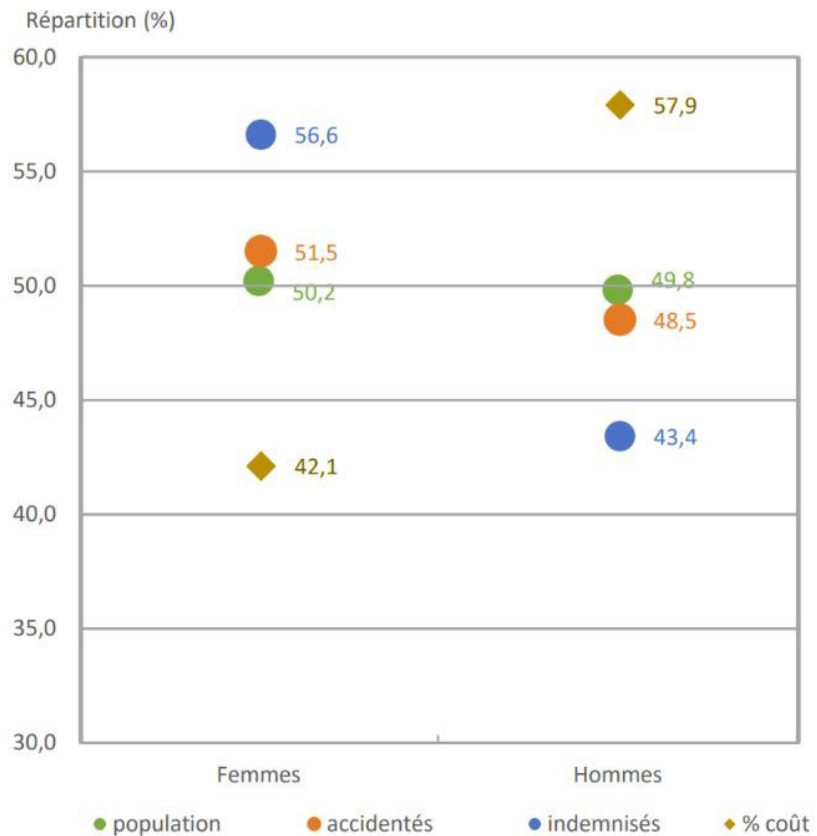


- Augmentation de l'âge moyen avec les années, entre 2006 et 2014
 - Hausse plus marquée des 45-64 ans et légèrement des 65 ans+
- Âge moyen plus stable depuis 2014
- Dans la population, l'âge moyen a continuellement progressé
 - 2001 : 38,4 ans
 - 2006 : 39,8 ans
 - 2014 : 41,5 ans
 - 2016 : 41,9 ans
 - 2018 : 42,3 ans

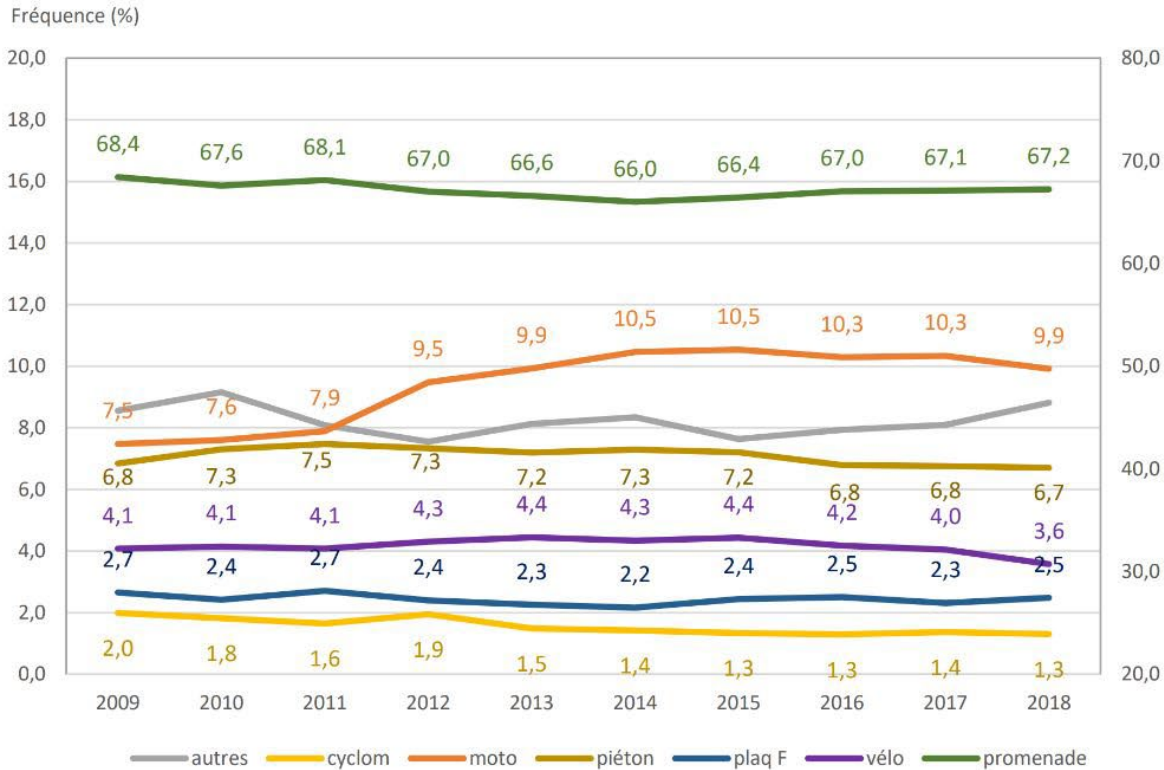
Vu au 31 décembre 2019

Note : Groupes d'âge différents de la diapositive précédente

Portrait des indemnisés et des coûts selon le sexe



Usagers de la route, 2009 à 2018



- Majorité de véhicules de promenade
- Suivi par les motocyclistes
- Légères tendances ces dernières années
- Autres (autobus, camion, taxi, ... (<1 %), non connu) : environ 8 %

Gravité des blessures, 2009 à 2018

Cote moyenne



Vu au 31 décembre 2019

Définition

- À chaque blessure : cote de gravité associée entre 1 (faible) et 6 (élevée)
- Cote de gravité globale des blessures pour un individu : somme des carrés des cotes de gravité de chaque blessure en relation avec l'accident
- Exemples :
 - Fracture de clavicule (gravité 4), contusion (gravité 1) => gravité globale = $4^2 + 1^2 = 17$
 - Fracture d'une côte (gravité 3), entorse lombaire (gravité 2), TCC léger (gravité 2) => gravité globale = $3^2 + 2^2 + 2^2 = 17$

Baisse de la gravité des blessures après 2013

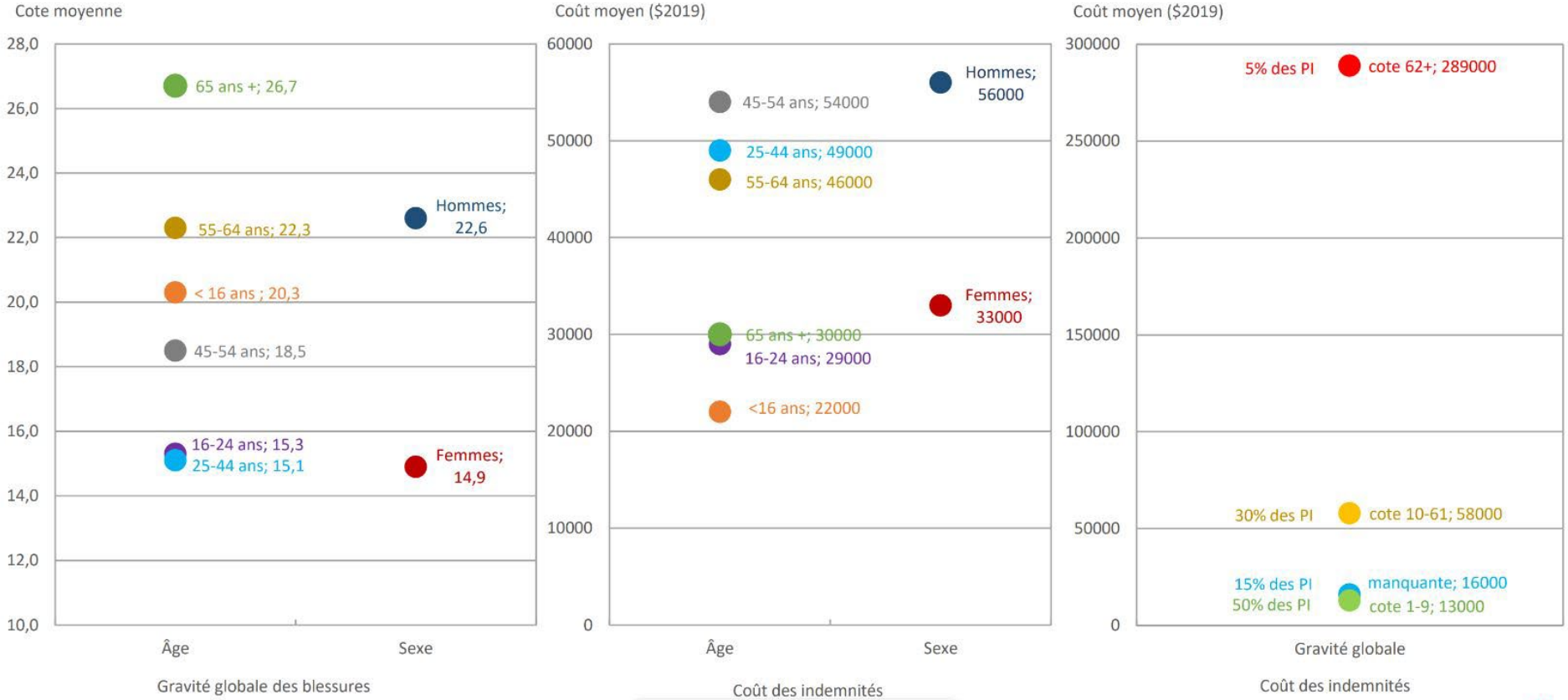
- Augmentation des accidentés sans RA et des non-blessés avec RA (dont la gravité est plus faible)
- Baisse de la gravité des blessures chez les accidentés blessés avec RA
 - Augmentation des légers (dont la gravité est plus faible)

⇒ Causée par le changement dans la répartition des types d'accidentés

- Pas de baisse notable de gravité d'

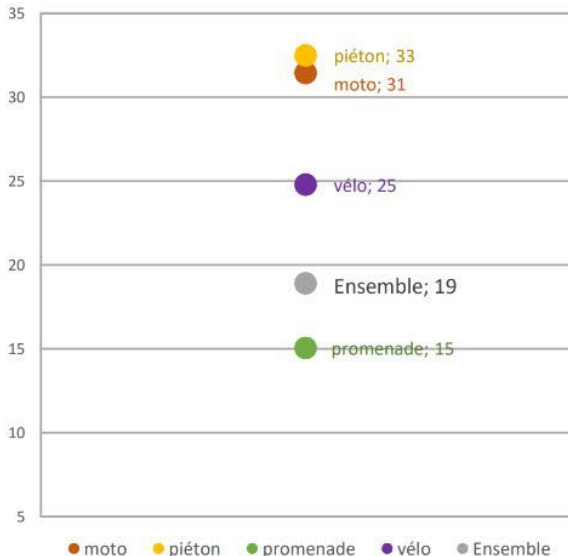
Personnes indemnisées, 2014 à 2016

Gravité des blessures et coût d'indemnisation

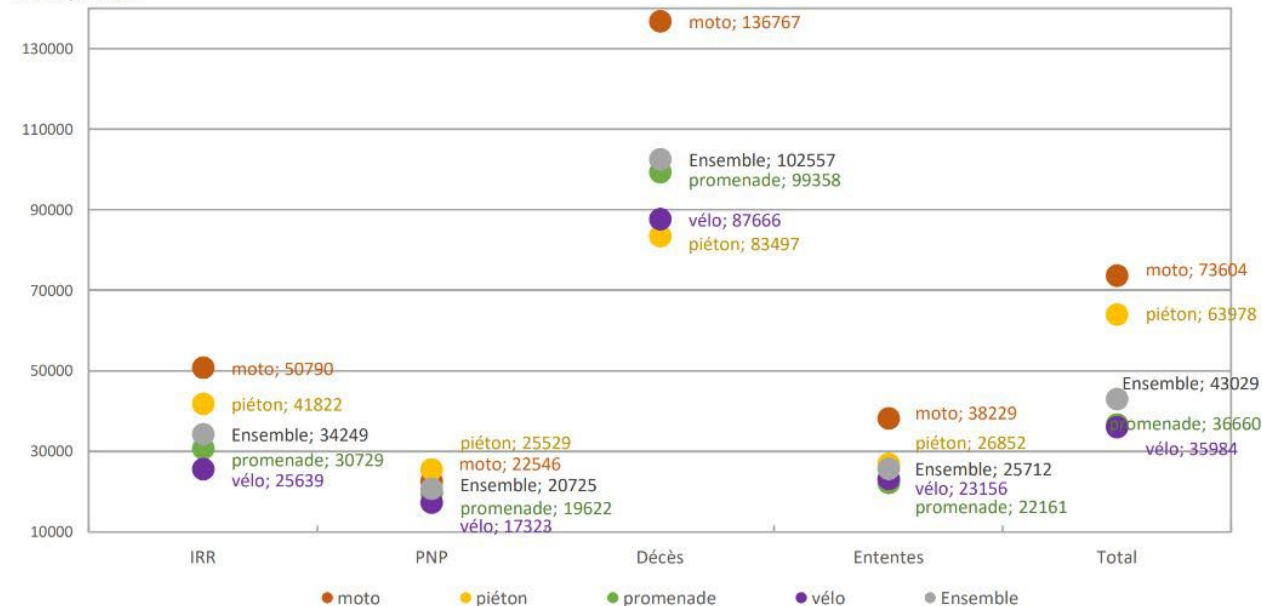


Gravité des blessures et coût moyen des indemnités reçues par type d'utilisateur, 2012-2015

Cote moyenne



Coût moyen \$2018



Vu au 31 décembre 2018

- Les motocyclistes représentent 10% des personnes indemnisées et 17% du coût total
 - Atteintes physiques les plus élevées combinées à une situation socioéconomique plus favorable (emploi et revenu) => coût plus élevé
- Les piétons représentent 7% des personnes indemnisées et 11% du coût total

Constats

- En 2018 : 51,6 % des personnes indemnisées avec \$ payés proviennent des blessés du bilan routier
- Surreprésentation des 25-44 ans et des 45-64 ans chez les personnes indemnisées

Groupes les plus vulnérables

- Selon la gravité des blessures
 - 65 ans et plus, 55-64 ans, moins de 16 ans
 - Hommes
 - Piétons, motos, vélos
- Selon le coût moyen d'indemnisation
 - 45-54 ans, 25-44 ans et 55-64 ans
 - Hommes
 - Motos, piétons

Groupes les moins vulnérables

- Selon la gravité des blessures et le coût moyen d'indemnisation
 - 16-24 ans
 - Femmes
 - Véhicules de promenade

Merci

Journées francophones de sécurité routière
Paris, 2024